

# Bulletin d'inscription

## FORMATION

Intitulé de la formation :	
Dates de la session :	

## ETABLISSEMENT

Etat ou collectivités  Privé

Raison Sociale :	
Adresse :	
Email :	
Téléphone :	
SIRET :	
Code APE :	

## RESPONSABLE FORMATION

Nom et Prénom :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

## SERVICE COMPTABLE

Nom et Prénom :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

## PARTICIPANT

Nom et Prénom :	
Date de naissance :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

**Votre état de santé demande des adaptations pour le stage :**

OUI - Merci de nous indiquer, ci-dessous, les adaptations à mettre en place

NON

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## FACTURATION

---

### Etablissement

Autofinancement de l'établissement - joindre un acompte de 50% du montant de la formation à l'envoi de la convention signée.

Mise en paiement sur CHORUS N° de bon de commande :	
--	--

### OPCO

Subrogation :  oui  non

Coordonnées de l'OPCO :	
Nom de la personne en charge du dossier :	
Adresse mail :	

### Particulier

Autofinancement du particulier - joindre un acompte de 30% du montant de la formation à l'envoi du contrat signée.

## CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

---

- ✓ •Être majeur à l'entrée en formation
- ✓ •Maîtriser l'utilisation d'un PC, d'un logiciel de traitement de textes et de présentation (POWERPOINT...)
- ✓ •Les prérequis spécifiques à chaque formation sont disponible sur notre site internet :  
<https://www.atout-synergia.fr/formations/>
- ✓ L'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap est indiquée sur notre site internet :  
<https://www.atout-synergia.fr/formations/>

## PIECES A FOURNIR

---

- ✓ Les documents spécifiques à chaque formation sont disponible sur notre site internet:  
<https://www.atout-synergia.fr/formations/>
- ✓ Dossier d'inscription dûment complété
- ✓ Pour effectuer une formation de maintien et actualisation des compétences (MAC), une copie du certificat de formateur est obligatoire

Les demandes d'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions **complets**.  
Une réponse accompagnée de la convention ou du contrat de formation vous sera envoyée par mail.  
Seule la convention (ou le contrat) de formation retourné(e) signé(e) validera définitivement l'inscription

# Conditions générales d'inscription

## 1 - L'organisme de formation

Atout Synergia est un organisme de formation enregistré auprès de la DIRECCTE sous le n° 83 63 04648 63. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail. Atout Synergia est certifiée QUALIOPI.

## 2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de celui-ci sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Le bulletin d'inscription, vaut ordre de commande.

## 3 - Limitation des effectifs

Afin de permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage est limité à 10 personnes. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

## 4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courriel est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- pour confirmer ou infirmer l'inscription ;
- pour informer que le stage est complet

## 5 - Convocation - Programme

Quelques semaines avant le début du stage, **un dossier comportant la convocation (avec un lien extranet) est envoyé par mail au stagiaire concerné.**

## 6 - Coût

Le coût est indiqué sur notre site internet pour chaque formation ; il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement et/ou de restauration. Il s'agit d'un coût net (Atout Synergia est exonérée de TVA). Le maintien du salaire, les frais d'hébergement et de restauration ainsi que les frais de transport sont à la charge des entreprises.

## 7 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire ou postal ou virement bancaire à l'ordre d'Atout Synergia.

## 8 - Facturation - Convention - Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation. A l'issue du stage Atout Synergia envoie à l'entreprise ou à l'organisme facturable une facture du montant du coût pédagogique ainsi que l'attestation de présence et une fiche d'émargement.

## 9- Evaluation

A l'issue de la formation, Atout Synergia délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Atout Synergia ne fournit pas aux entreprises d'évaluation portant sur l'atteinte des objectifs, le niveau atteint par les stagiaires ou le déroulement de la formation. Cependant un questionnaire général d'évaluation est envoyé au stagiaire qui devra le compléter ; celui-ci pourra être transmis à la demande de l'entreprise/établissement.

## 10 - Désistement - Absence - Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, Atout Synergia ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, Atout Synergia facture à l'entreprise ou à l'organisme 50 % du montant du coût de la formation.

En cas de désistement moins de 2 semaines avant le début du stage, Atout Synergia facture à l'entreprise ou à l'organisme 100 % du montant du coût de la formation.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, Atout Synergia facture la totalité du coût de la formation ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

## 11 - Annulation de stage - Report

Atout Synergia se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. Atout Synergia se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

## 12 - Hébergement - Restauration

Atout Synergia ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Les repas de midi peuvent être pris avec l'ensemble du groupe, tout à restant à la charge de l'entreprise ou de l'organisme.

**RGPD**

Depuis le 25 mai 2018 le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Ce règlement prévoit une meilleure protection des droits et des données des consommateurs.

Actuellement ATOUT SYNERGIA Ergonomie & Formation recueille uniquement les données nécessaires à ses activités. Ces informations sont utilisées dans le cadre des obligations légales liées à la réglementation nationale, aux obligations sociales, fiscales ou réglementaires. En aucune façon ATOUT SYNERGIA Ergonomie & Formation ne revend ni ne communique ces informations à des tiers. Les informations recueillies sont stockées dans des bases sécurisées et nous permettent d'établir les documents indispensables aux actions que nous menons et de proposer nos prestations à nos clients.

En application du Règlement du 27 avril 2016 et du règlement RGPD, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment au traitement de vos données en contactant ATOUT SYNERGIA Ergonomie & Formation : [contact@atout-synergia.fr](mailto:contact@atout-synergia.fr)

